

<p style="text-align: center;"><b>Commune de CHARGEY-LES-GRAY</b> <b>COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Session ordinaire du 9 juin 2022 à 20h</b></p>
--

**Début de séance** : 20h

**Quorum atteint** : 12 membres

**Présents** : Mesdames GUINET, HUBLARD, LOMBERGER, BERNARD, et Messieurs HEGO, BESANCENOT,, JOBARD, FRANCOIS, GACONNET., COURIOL, POINCENOT et TURNERET

**Excusées** : Mesdames DESCHAMPS et BIGOTTE-CHOLET et monsieur CHAUVELOT

**Désignation du secrétaire de séance** : Émilie Bernard

### **1) Approbation de l'ordre du jour**

- Le conseil municipal vote POUR l'ordre du jour à l'unanimité.

### **2) Approbation du PV du conseil municipal du 12 mai 2022**

- Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

### **3) Procurations**

Madame DESCHAMPS donne pouvoir à Madame BERNARD.

### **4) Intervention de Monsieur Meneux, commercial chez Sanisphère**

- Présentation des toilettes autonomes
- Temps d'échange questions/réponses
- Envoi d'un devis réactualisé pour prise de décision ultérieure

### **5) Délibérations**

- Ancier et syndicat de voirie
- Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le retrait de la Commune d'Ancier du syndicat de voirie.

- **Non renouvellement contrat Séverine**

Information de Pôle emploi du 29 avril : le contrat aidé de Madame Fouqué ne sera pas renouvelé au 1<sup>er</sup> juillet.

Aucun autre contrat aidé n'est envisageable.

Au niveau de la Mairie, nous avons impérativement besoin de 8 heures hebdomadaires soit : 2h de ménage pour la mairie / 2h de ménage pour la bibliothèque/ 4h pour la salle des fêtes.

Madame le Maire propose un CDD d'un an de 8h par semaine.

- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## 6) Informations

- Point budget
- DIA 2022-4  
Madame le Maire informe qu'elle n'a pas fait valoir le droit de préemption communal sur la vente de la parcelle communale AB379
- Information SIED panneaux photovoltaïques

Pascal Hego résume l'étude faite par le SIED 70 pour installer des panneaux photovoltaïques sur des bâtiments de la commune.

Ils ont fait porté leur étude sur trois bâtiments :

- ✓ le bâtiment de la boulangerie
- ✓ Le bâtiment qui abrite la Mam
- ✓ L'école (côté maternelle)

Ils ont étudié deux possibilités :

- En vente totale -> l'intégralité de la production est réinjectée dans le réseau
- En autoconsommation -> la production est consommée par le bâtiment

- **PLUI**

La CCVG va devoir mettre en place un PLUI pour la CCVG qui viendra abroger notre PLU.

Une personne ressource a été nommée.

Ce PLUI tiendra compte des directives arrêtées par le SCOT et qui ont été validées et du plan zéro artificialisation nette à l'horizon 2050.

La CCVG nous considère comme des communes relais comme Autrey et Valay.

- **Enquête publique projet de zonage assainissement sur les 48 communes de la communauté de communes**

Des affiches ont été posées dans le village.

Un registre est disponible pour les personnes qui n'ont pas un assainissement collectif et souhaitent être recensées.

- **Famille d'achats**

Après avoir étudié les propositions de la communauté de communes, Pascal Hego pense qu'il serait opportun d'adhérer au groupement d'achat pour les achats suivants : -énergie : gaz et électricité -petites fournitures de bureau

- **Coordonnateur communal recensement 2023**

Par arrêté, le Maire a nommé Pascal Hego coordonnateur communal pour le recensement de 2023.

Sa mission consiste à :

- ✓ Mettre en place l'organisation du recensement
- ✓ Mettre en place la logistique
- ✓ Organiser la campagne locale de communication
- ✓ Assurer la formation de l'équipe communale
- ✓ Assurer l'encadrement et le suivi de l'agent recenseur

Il sera l'interlocuteur privilégié de l'INSEE pdt la campagne de recensement.

- **MAM**

Lecture de la lettre d'une des assistantes maternelles signalant le congé formation d'une des assistantes et sollicitant une baisse de loyer durant cette période.

- **Echo des Ecoulottes** : Les articles doivent être déposés pour le 20 juin.

- **Reprise ferme Jean Marc Berger (lettre)**

Lecture de la lettre de M. Berger pour présenter les repreneurs de sa ferme.

Il aimerait que la commune leur loue les terres qu'il exploite.

C.Guinet a consulté Muriel Baudier à la DDT.

Le Maire signe la lettre d'information destinée au propriétaire des biens à reprendre et la renvoie en recommandé à la DDT.

La DDT et la Préfecture font une publicité et recueillent des candidats potentiels, elles sélectionnent les dossiers qui pourront être retenus et le conseil choisira.

- **Lettre Nathalie Bahr**

Lecture de la lettre proposant de changer le nom de la rue nationale.

Le Conseil ne souhaite pas consentir à cette demande néanmoins très louable.

**La séance est levée à 22h30**